



Figure 1 : Logo du Conseil consultatif de l'accessibilité

## **RÉUNION DU CONSEIL CONSULTATIF DE L'ACCESSIBILITÉ EN LIGNE – ZOOM LE JEUDI 23 MARS 2023, HEURE DE LA RÉUNION : de 9 h à 12 h**

**Présences** : John Graham (président), Josh Watt, Dianna Scarth, Kris Cowley, Laurel Repski, Shawna Joynt, Scott Jocelyn, Darren Macdonald, Colleen Watters et Maria Ferraro (Bureau de l'accessibilité du Manitoba), Sarah Lugtig (examinatrice de la Loi sur l'accessibilité pour les Manitobains), deux interprètes en langue ASL (E-Quality Communication Centre of Excellence)

**Absences** : Brad Robertson et Kelly Cook

### **1. Mot de bienvenue et reconnaissance des territoires traditionnels**

Le président souhaite la bienvenue à tous les participants à la réunion et lit la reconnaissance des territoires traditionnels.

Sarah Lugtig (examinatrice de la Loi) est présente pour discuter du point de vue du Conseil sur ce qui va bien et sur les aspects qui doivent être améliorés. Les notes de la réunion avec M<sup>me</sup> Lugtig sont présentées dans un document séparé.

Après la réunion avec M<sup>me</sup> Lugtig, le Conseil recevra des mises à jour concernant les consultations sur les normes en matière de transport accessible, concernant le Fonds pour l'accessibilité du Manitoba et d'autres mises à jour.

### **2. Discussion sur l'examen quinquennal de la Loi avec Sarah Lugtig**

Discussion avec Sarah Lugtig – examinatrice de la Loi nommée par la ministre

Conversation sur l'examen quinquennal et réactions du Conseil sur les recommandations issues de l'examen de 2018, ainsi que sur les points de discussion soulignés par M<sup>me</sup> Lugtig.

La discussion avec M<sup>me</sup> Lugtig fait l'objet d'un document distinct.

### **3. Examen du procès-verbal de la réunion précédente**

Le procès-verbal de la réunion du 9 février 2023 du Conseil consultatif de l'accessibilité est approuvé tel quel.

### **4. Discussion concernant le webinaire sur le transport accessible**

Le directeur général du Bureau estime que le webinaire sur le transport accessible a été un succès dans l'ensemble, même s'il aurait été souhaitable qu'un plus grand nombre de personnes y participent. Quelque 60 personnes y ont participé, dont trois venant de l'extérieur de Winnipeg. L'Independent Living Resource Centre, Barrier-Free Manitoba, l'Institut national canadien pour les aveugles et la Manitoba League of Persons with Disabilities organisent un forum sur le transport accessible le jeudi 30 avril de 18 h 30 à 20 h, ce qui a peut-être eu une incidence sur le taux de participation à la séance du Bureau. Le directeur général du Bureau et la secrétaire du Conseil assisteront à ce forum au Independent Living Resource Centre.

**Mesure à prendre :** La secrétaire a transmis les renseignements sur le forum au Conseil par courrier électronique.

Le directeur général du Bureau relève que les participants au forum ont soulevé des questions de compétence provinciale en ce qui concerne les normes en matière de transport accessible, qui devront être abordées. En outre, les véhicules tels que les bateaux-taxis, les voitures de location et les bus-navettes ne sont pas couverts par la Loi sur la gestion locale des véhicules avec chauffeur de la Ville de Winnipeg et n'entrent donc pas dans le champ d'application des normes en matière de transport accessible.

Le Conseil souligne l'importance d'augmenter les ressources allouées aux usagers afin de faciliter l'accès au transport dans les régions rurales. Une partie du webinaire est consacrée à la Loi sur la gestion locale des véhicules avec chauffeur de la Ville de Winnipeg. Au cours des prochaines années, la Régie des transports de la Ville de Winnipeg devra déboursier des fonds pour améliorer l'affichage accessible dans les autobus.

Le président fait remarquer que les animateurs du webinaire, ainsi que les membres du comité d'élaboration des normes en matière de transport accessible qui ont participé à la réunion, auraient dû se nommer au début de la séance.

Le Conseil aura l'occasion de se prononcer sur les recommandations issues des consultations à une date ultérieure.

**Mesure à prendre :** Le président se renseignera sur la nature du rôle du Conseil dans l'approbation des recommandations et fera part de cette information lors de la prochaine réunion.

### **5. Mises à jour du président et de la secrétaire**

La secrétaire a présenté une mise à jour sur le Fonds pour l'accessibilité du Manitoba avant la réunion.

On estime qu'il y a eu environ 40 demandes provenant de collectivités situées à l'extérieur de Winnipeg (c.-à-d. des divisions scolaires, des bibliothèques et des municipalités).

Il y a eu 155 demandes admissibles et 8 non admissibles.

37 organismes ont indiqué avoir déposé une demande au titre du Fonds en 2022, dont 15 ont déposé une demande de subvention pour un nouveau projet en 2023. 118 étaient de tout nouveaux candidats au Fonds, ce qui signifie que nous faisons mieux connaître le programme et que nous faisons passer le mot dans tout le Manitoba. Il s'agit d'un résultat positif et c'est ce que nous voulons voir.

Mise à jour concernant la deuxième période de demande :

- 172 demandes reçues (9 étaient des doublons)
- 163 demandes reçues (155 projets admissibles, 8 non admissibles)
- Sur les 155 demandes :
  - 21 provenaient d'entreprises;
  - 99 provenaient d'organismes sans but lucratif et d'associations;
  - 18 provenaient de municipalités;
  - 16 provenaient de divisions scolaires et d'établissements d'enseignement postsecondaire;
  - 1 provenait de l'Office régional de la santé de Winnipeg (secteur public);
- 4 demandes étaient en français (151 étaient en anglais);
- 15 des bénéficiaires de la subvention 2022-2023 ont présenté une nouvelle demande de financement au titre du Fonds en 2023.

### **Conception des espaces publics extérieurs**

En ce qui concerne la norme d'accessibilité pour la conception des espaces publics, le comité d'élaboration des normes réexamine la Loi, et d'autres consultations publiques suivront.